



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0049**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<b><u>Objet</u></b> :	Conseil Municipal - Désignation du Secrétaire de séance
-----------------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du Conseil Municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance lors du Conseil Municipal du 23 avril 2026.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Jean-François EXBRAYAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0050**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

**La séance a été levée à** : 22H00

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<b><u>Objet</u></b> :	Conseil Municipal du 20 mars 2026 : adoption du procès-verbal
-----------------------	---

**Rapporteur** : Michel CHAPUIS

Monsieur Michel CHAPUIS, Maire de la Ville du PUY-EN-VELAY, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du

20 mars 2026.

Le Conseil Municipal :

Délibération n° DEL\_2026\_0050 du jeudi 23 avril 2026

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du

20 mars 2026.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0051**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<b><u>Objet</u></b> :	Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte-rendu du Conseil Municipal du 2026-04-23
-----------------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L 2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération du 23 avril 2026 :

**N° 25 du 13 mars 2026 : Juridique – Assurances - Assemblées**

**Objet : Remboursement de sinistre – Contrat dommages aux biens – Dommages sur la porte des tennis couverts de Massot**

La Ville accepte la proposition d'indemnisation d'un montant de 5 818,72 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la ville du Puy-en-Velay en règlement immédiat des frais occasionnés par ce sinistre.

**N° 26 du 24 mars 2026 : Juridique – Assurances - Assemblées**

**Objet : Convention de location d'un logement meublé de tourisme**

La Ville signe une convention de location d'un logement meublé de tourisme entre la propriétaire, Madame MICHEL et la ville du Puy-en-Velay pour la mise à disposition d'un hébergement pour 2 stagiaires de la Ville dans le cadre de la coopération décentralisée avec l'Arménie, situé 1 rue Oddo de Gissey à Le Puy-en-Velay pour la période du 28 mars 2026 jusqu'au 16 mai 2026.

**N° 27 du 25 mars 2026 : Politique de la Ville – Jeunesse et Animation de la Vie Sociale**

**Objet : Comodat pour la mise à disposition d'un local situé à la Maison des Associations Louise Michel au profit de l'association Nature 43**

La Ville signe avec l'association Nature 43 pour le prêt à titre gratuit du local situé à la Maison des Associations Louise Michel, 9 rue des Chevaliers Saint-Jean 43000 Le Puy-en-Velay.

**N° 28 du 2 avril 2026 : Commande Publique**

**Objet : Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay : entretien des locaux**

La Ville signe un accord-cadre de fournitures courantes et services à bons de commande avec l'établissement « ESAT Les Horizons » sis impasse de Moulins, 43750 Vals-près Le Puy pour l'entretien de locaux de la Bibliothèque municipale.

Le montant maximum du présent accord-cadre est de 20 000,00 € hors taxes par an. Le contrat est d'une durée de 1 an reconductible 3 fois tacitement soit une durée maximale de 4 ans.

**N° 29 du 2 avril 2026 : Politique de la Ville – Jeunesse et Animation de la Vie Sociale**

**Objet : acception du don d'un cheval pour affectation à la Ferme D4 Saisons**

La Ville accepte le don sans charge ni condition consenti par Monsieur FORTUNATO Christophe, consistant en un cheval.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la présente communication.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0052**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

**La séance a été levée à** : 22H00

Rédacteur : Didier SABOURAULT Juridique- Assurances- Assemblées

**Objet** : Commission communale pour l'accessibilité : composition

**Rapporteur** : Michel CHAPUIS

Dans sa délibération n° 19 du 9 avril 2026, le Conseil municipal a retenu la composition suivante pour la commission communale pour l'accessibilité :

- 4 représentants élus de la commune ;
- 6 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- un représentant de l'association des commerçants ;
- un représentant du CCAS et des EHPAD ;
- un représentant des bailleurs sociaux ;
- un représentant du comité départemental des sports adaptés.

Délibération n° DEL\_2026\_0052 du jeudi 23 avril 2026

Néanmoins, il convient de rectifier la délibération précitée pour y apporter des précisions quant aux fonctions des adjoints et du conseiller municipal délégué qui y siégeront.

Les règles de constitution des commissions communales pour l'accessibilité sont définies par l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite " loi Handicap ", qui place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap.

L'article prévoit, pour toutes les communes de 5 000 habitants et plus, la mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Celle-ci doit garantir la prise en compte de tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental, psychique ainsi que les besoins des personnes âgées et autres usagers des espaces publics.

La CCA se saisira des problématiques d'accessibilité sous 4 volets :

- voirie/espaces publics,
- bâtiment / habitat,
- transport / mobilité,
- numérique.

Elle est un lieu de concertation et de mise en cohérence des actions menées par la Ville avec ses partenaires dans le champ du handicap. Elle est réunie de façon plénière tous les ans afin de présenter le bilan des actions menées et valider les orientations. Les groupes de travail qui en découlent se réunissent très régulièrement pour mener les projets émanant de la CCA.

La commission communale d'accessibilité est présidée par le maire.

Elle est composée de conseillers municipaux, d'associations de personnes en situation de handicap, d'acteurs économiques et institutionnels ainsi que de représentants d'usagers.

Par la présente délibération, il convient de préciser la composition de la CCA.

L'ensemble de ces membres sera ensuite nommé par arrêté municipal.

Pour tout sujet évoqué en commission communale pour l'accessibilité, il peut être fait appel, en tant que de besoin, à titre consultatif, à des agents des services municipaux et/ou communautaires mutualisés. Des experts et contributeurs extérieurs (maîtres d'œuvre par exemple) peuvent également venir compléter les échanges.

Il est proposé la composition suivante pour la CCA :

- 4 représentants élus de la commune ;
- 6 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- un représentant de l'association des commerçants ;
- un représentant du CCAS et des EHPAD ;
- des représentants des bailleurs sociaux ;
- un représentant du comité départemental des sports adaptés.

Il vous est proposé d'apporter les précisions suivantes quant aux 4 élus retenus pour siéger dans cette commission :

- Jean-François EXBRAYAT, adjoint en charge de : qualité de vie (embellissement de la Ville, circulation, stationnement, propreté, hygiène et salubrité publiques, réglementation) ; urbanisme réglementaire et opérationnel, affaires foncières ;
- Jacky ROME, adjoint en charge de : travaux de la Ville, en matière de voirie, de bâtiments, d'espaces et équipements publics ; marchés publics (définition de la politique achat de la Ville, recensement et programmation des marchés publics) ;
- François CHATAING, conseiller municipal délégué en charge de : environnement (mobilités, actions en faveur du développement durable, maîtrise des énergies, développement des énergies renouvelables) ;
- Quentin PETIT, conseiller municipal délégué en charge de : accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; handicap.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de retenir la composition suivante pour la CCA de la commune du Puy-en-Velay :
  - 4 représentants élus de la commune, à savoir :
    - Jean-François EXBRAYAT, adjoint en charge de : qualité de vie (embellissement de la Ville, circulation, stationnement, propreté, hygiène et salubrité publiques, réglementation) ; urbanisme réglementaire et opérationnel, affaires foncières ;
    - Jacky ROME, adjoint en charge de : travaux de la Ville, en matière de voirie, de bâtiments, d'espaces et équipements publics ; marchés publics (définition de la politique achat de la Ville, recensement et programmation des marchés publics) ;
    - François CHATAING, conseiller municipal délégué en charge de : environnement (mobilités, actions en faveur du développement durable, maîtrise des énergies, développement des énergies renouvelables) ;
    - Quentin PETIT, conseiller municipal délégué en charge de : accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; handicap.
  - 6 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
  - un représentant de l'association des commerçants,
  - un représentant du CCAS et des EHPAD,
  - des représentants des bailleurs sociaux,
  - un représentant du comité départemental des sports adaptés.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Naziha BOUACHMIR**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0053**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<b><u>Objet</u></b> :	Association Les Ateliers Aniciens (Entreprise à But d'Emploi) : désignation d'un représentant
-----------------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les Ateliers Aniciens est une entreprise à but d'emploi (EBE) créée dans le cadre de l'expérimentation nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), mise en œuvre par l'État. Une EBE a pour objet de proposer des emplois en contrat à durée indéterminée à des personnes durablement privées d'emploi, en développant des activités utiles au territoire et complémentaires de l'économie locale, dans le respect du principe de non-concurrence avec les entreprises existantes.

La Ville du Puy-en-Velay siège au conseil d'administration par le biais d'un représentant.

Délibération n° DEL\_2026\_0053 du jeudi 23 avril 2026

Conformément aux statuts de l'association, il convient donc de désigner un représentant de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration de ladite association.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Brigitte FROMAGET pour siéger au conseil d'administration de l'association des Ateliers Anciens.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Naziha BOUACHMIR**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0054**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Jean-François PERBET Vie citoyenne  
Affaire suivie par : JEAN FRANCOIS PERBET

**Objet** : Carrousel - Place du Breuil : convention d'occupation temporaire du domaine public

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

La commune du Puy-en-Velay a souhaité mettre à disposition sur son domaine public un emplacement situé place du Breuil en vue de l'implantation d'un manège forain de type « carrousel ».

Une procédure de mise en concurrence préalable à l'occupation du domaine public a été lancée en février 2026. Un avis favorable a été émis à la candidature conjointe de Monsieur Patrick DUMONT et de Madame Sandrine BESSETTE sous réserve d'obtention du permis de construire.

Délibération n° DEL\_2026\_0054 du jeudi 23 avril 2026

La présente convention a pour objet d'autoriser Monsieur Patrick DUMONT et Madame Sandrine BESSETTE à occuper temporairement le domaine public communal situé Place du Breuil (partie Nord Est), sur la promenade ombragée devant le parvis du théâtre municipal, pour l'installation et l'exploitation d'un carrousel.

L'occupation prendra effet à la signature de la convention jusqu'au 31 mars 2032.

L'occupant devra s'acquitter d'une redevance. Les tarifs mensuels 2026 pour les manèges sont fixés à 699,49 € pour les mois de juillet et août. Pour les autres mois, le tarif est de 180,79 € avec un coût supplémentaire de 50€/mois au titre du branchement électrique.

Il vous est proposé de valider la convention d'occupation du domaine public et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- VALIDE la convention d'occupation du domaine public communal situé Place du Breuil pour l'installation et l'exploitation d'un carrousel avec Monsieur Patrick DUMONT et Madame Sandrine BESSETTE,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 avril 2026

#### Délibération n° DEL 2026 0055

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

#### Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement - Habitat - Urbanisme

<b>Objet</b> :	Tête d'îlot Jean Solvain République : désignation du lauréat de l'appel à promoteurs et autorisation de cession au profit de l'EPF SMAF AUVERGNE
----------------	--

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Jean Solvain République, la commune de Puy-en-Velay a lancé le 7 octobre 2024 un appel à promoteurs portant sur la tête d'îlot Jean Solvain République.

Le tènement concerné, d'une superficie de près de 4 200 m<sup>2</sup>, est situé Boulevard de la République et se compose des parcelles cadastrées AP n° 172, 173, 174, 235 et 236. Il comprend notamment les bâtiments constitutifs des anciennes usines Montchamp.

Délibération n° DEL\_2026\_0055 du jeudi 23 avril 2026

L'appel à promoteurs visait la cession de ce foncier en contrepartie de la réalisation d'un programme immobilier à vocation mixte associant logements, commerces, équipements et/ ou services. Ce projet de restructuration, centré autour du Dolaizon (trame bleue du site), marque une étape structurante du renouvellement urbain de long terme envisagé à l'échelle du quartier. Une seule offre a été réceptionnée et analysée au regard des critères de sélection définis dans le cahier des charges de consultation : prix d'acquisition, pertinence du programme proposé et qualité architecturale et environnementale du projet.

Cette offre a été présentée par le promoteur NEOPROM, en partenariat avec l'agence Kube architecture urbanisme. Le projet proposé prévoit :

- la réalisation d'environ 50 logements aux typologies variées (du T2 au T5), destinés à de l'accession ainsi qu'à la réalisation d'une résidence seniors,
- la création de locaux commerciaux, locaux à usage tertiaire et de places de stationnement nécessaires à l'opération.

Il repose sur la démolition d'un bâtiment, la construction de deux bâtiments neufs et la réhabilitation de l'un des anciens bâtiments des usines Montchamp, situé le long du Dolaizon. Une traversée piétonne et une placette publique ainsi que des espaces verts privatifs seront aménagés de manière à favoriser l'ouverture et la connexion du site avec le reste de la Ville. Les espaces publics ont vocation à être rétrocédés en fin d'opération (environ 800 m<sup>2</sup>).

Le prix de cession proposé est de 600 000 € HT.

Le tènement est aujourd'hui propriété de l'Établissement Public Foncier SMAF Auvergne, celui-ci procédera à la cession directe au promoteur désigné par la commune.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026  
1 contre - 1 abstention

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le programme de l'opération immobilière retenu dans le cadre de l'appel à promoteurs de la tête d'îlot Jean Solvain République, sur le tènement composé des parcelles cadastrées AP n°172, 173, 174, 235 et 236,
- DÉSIGNE la société NEOPROM, représentée par Monsieur Alexis-Hippolyte MOUILLON, comme lauréat de l'appel à promoteurs lancé pour l'aménagement et la construction de la tête d'îlot République Jean SOLVAIN,
- AUTORISE la cession par l'Établissement Public Foncier SMAF Auvergne du tènement susvisé à NEOPROM au prix de 600 000 € HT frais en sus à la charge de l'acquéreur, soit un prix conforme à l'estimation de France Domaine du 23 octobre 2025, sous réserve de l'obtention d'un permis d'aménager initial conforme au programme retenu dans le cadre de l'appel à projet et de négociations qui ont suivi,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 27**

**Contre : 6**

**Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL\_2026\_0055-DE



**ALIBERT, Naziha BOUACHMIR**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0056**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier

<b><u>Objet</u></b> :	Biens de section de Mons : autorisation de signature d'une convention de mise à disposition avec la SAFER
-----------------------	---

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

La présente délibération porte sur 4 fonciers situés sur les lieudits de Lachaud et Gendriac.

Ces terrains ont une superficie totale de 9ha 10a 48ca et sont des biens de sections de Mons. Aucune commission syndicale n'est constituée pour gérer ces fonciers. Aussi, conformément à l'article L 2411-3 CGCT, ces prérogatives sont exercées par le Conseil municipal et le Maire de la commune.

Il est proposé de permettre la location de ces biens agricoles afin de les entretenir. Toutefois, afin de ne pas figer ces terrains dans le cadre d'un bail rural, il est proposé de les confier à la SAFER via une convention de mise à disposition soumise à l'article L142-6 du Code rural sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2031.

La SAFER met en location ces terrains à des agriculteurs tout en permettant une reprise simplifiée du foncier par la collectivité si besoin. Le prix de location est établi sur la base des tarifs préfectoraux auxquels seront rajoutés les frais de gestion pour rémunérer les interventions de la SAFER. Compte tenu de la nature des terrains classés en landes, la commune percevra une redevance de 273,15 € par an.

Pour mettre en place cette gestion, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la SAFER ladite convention de mise à disposition.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place d'une convention avec la SAFER afin d'assurer la location des parcelles agricoles situés sur les lieudits de Lachaud et Gendriac,
- VALIDE la perception par la Ville d'une redevance financière d'un montant de 273,15 € par an,
- VALIDE les termes de la convention de mise à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0057**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<b><u>Objet</u></b> :	Fusion des écoles maternelle et élémentaire Marcel Pagnol
-----------------------	---

Rapporteur : Marlène LASHERME

Vu l'article L 2121-29 et L 2121-30 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 212-1 et suivants du Code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré,

Vu les courriers de l'IA-DASEN du 23 mars 2026 et du 9 avril 2026,

Il est proposé l'examen de la fusion de l'école maternelle avec l'école élémentaire du groupe scolaire Marcel Pagnol, qui sera effective pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

Pour rappel, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'État.

La décision de fusion des deux écoles est prise en étroite collaboration entre l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, et la Commune qui rend un avis.

Elle se traduit par leur fermeture administrative et par l'ouverture d'une nouvelle structure administrative ayant son propre numéro d'immatriculation et une direction unique.

La Direction Académique propose une fusion des écoles maternelle et élémentaire Marcel Pagnol.

Les deux établissements se situent dans le même bâtiment.

Le projet sera présenté en Conseil d'École du 21 avril 2026.

Pour la Direction Académique, cette fusion a notamment pour objectifs :

- d'accroître la cohérence éducative du projet d'école en assurant une continuité de la maternelle au CM2,
- de maintenir le nombre d'emplois d'enseignants,
- d'offrir une plus grande souplesse d'organisation permettant d'absorber les fluctuations d'effectifs.

À ce jour, l'école maternelle est constituée de 2 classes pour un total de 49 élèves et l'école élémentaire compte 5 classes, dont un dispositif ULIS, pour un total de 85 élèves.

Cette fusion n'entraînera pas de fermeture de classe ni de suppression de poste d'enseignant. Une direction unique sera mise en place.

La nouvelle école sera dénommée École Primaire Marcel Pagnol.

La Direction Académique a sollicité la ville du Puy-en-Velay afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier de projet de fusion.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026  
1 contre - 1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avis du Conseil d'école du 21 avril 2026,
- APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Marcel Pagnol en une école primaire Marcel Pagnol à compter de la rentrée scolaire 2026,
- VALIDE la nouvelle dénomination de l'école Primaire Marcel Pagnol.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 27**

**Contre : 6**

**Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe**

Délibération n° DEL\_2026\_0057 du jeudi 23 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL\_2026\_0057-DE



**ALIBERT, Naziha BOUACHMIR**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0058**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

**La séance a été levée à** : 22H00

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<b><u>Objet</u></b> :	Fusion des écoles maternelle et élémentaire Michelet
-----------------------	--

**Rapporteur** : Marlène LASHERME

Vu l'article L 2121-29 et L 2121-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 212-1 et suivants du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré,

Vu les courriers de l'IA-DASEN du 23 mars 2026 et du 9 avril 2026,

Délibération n° DEL\_2026\_0058 du jeudi 23 avril 2026

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du 21 avril 2026,

Il est proposé l'examen de la fusion de l'école maternelle avec l'école élémentaire du groupe scolaire Michelet, qui sera effective pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

Pour rappel, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'État.

La décision de fusion des deux écoles est prise en étroite collaboration entre l'Inspecteur d'Académie, le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, et la Commune qui rend un avis.

Elle se traduit par leur fermeture administrative et par l'ouverture d'une nouvelle structure administrative ayant son propre numéro d'immatriculation et une direction unique.

La Direction Académique propose une fusion des écoles maternelle et élémentaire Michelet. Les deux établissements se situent dans le même bâtiment.

Pour la Direction Académique, cette fusion a notamment pour objectifs :

- d'accroître la cohérence éducative du projet d'école en assurant une continuité de la maternelle au CM2,
- de maintenir le nombre d'emplois d'enseignants,
- d'offrir une plus grande souplesse d'organisation permettant d'absorber les fluctuations d'effectifs.

À ce jour, l'école maternelle est constituée de 2 classes pour un total de 54 élèves et l'école élémentaire compte 6 classes, dont un dispositif ULIS, pour un total de 108 élèves.

Cette fusion n'entraînera pas de fermeture de classe ni de suppression de poste d'enseignant. Une direction unique sera mise en place.

La nouvelle école sera dénommée École Primaire Michelet.

La Direction Académique a sollicité la ville du Puy-en-Velay afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier de projet de fusion.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026  
1 contre - 1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Michelet en une école primaire Michelet à compter de la rentrée scolaire 2026,
- VALIDE la nouvelle dénomination de l'école Primaire Michelet.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 27**

**Contre : 6**

**Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT, Naziha BOUACHMIR**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL\_2026\_0058-DE



Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0059**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Christine MERLE Affaires Scolaires

<b>Objet</b> :	Livret loisirs jeunes 2025/2026
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Marlène LASHERME

Le Livret Loisirs Jeunes est une opération financée par la ville du Puy-en-Velay pour faciliter l'accès à des activités sportives et culturelles des enfants âgés de 8 à 12 ans résidant sur la commune. Elle est menée en partenariat avec une trentaine d'associations sportives et culturelles.

La ville du Puy-en-Velay offre à chaque titulaire du livret une aide financière sous forme de chèques d'un montant modulable de 7,80 € à 39,00 € basé sur les ressources des familles. Ces chèques servent à payer une partie des frais d'inscription ou de licence.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL\_2026\_0059-DE



Pour l'année 2025, 33 associations sportives et culturelles se sont mobilisées et 78 enfants ont pu bénéficier des chèques loisirs de la ville du Puy-en-Velay pour un montant total de 2 223,00 €, se voyant ainsi offrir des conditions d'adhésion facilitées.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la liquidation des «Chèques Livrets Loisirs Jeunes» proposée telle qu'elle figure au tableau en annexe,
- DÉCIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice, sous l'imputation : Nature : 65748 – Chapitre : 65 – Sous-fonction : 338,
- DÉCIDE d'étendre à l'avenir, le dispositif aux enfants âgés de 8 à 13 ans.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 avril 2026

#### Délibération n° DEL 2026 0060

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOUI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

#### Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUI

#### Absent(e)s :

Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Laurent JOHANNY

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<b>Objet</b> :	Aides aux oeuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique : participation financière
----------------	---

Rapporteur : Marlène LASHERME

Depuis de nombreuses années, la ville du Puy-en-Velay accorde des aides financières pour les séjours à caractère pédagogique et les œuvres de vacances, qu'elle verse aux écoles, associations ou organismes.

Ces aides sont versées aux familles domiciliées au Puy-en-Velay, pour les enfants âgés de moins de 18 ans qui participent à des séjours organisés par des associations, établissements scolaires, centres de vacances ou à des activités organisées par les centres de loisirs.

Délibération n° DEL\_2026\_0060 du jeudi 23 avril 2026

Elles se déclinent en 3 forfaits :

- Pour une demi-journée : le montant s'élève à 2 €,
- Pour un séjour d'une durée de 1 à 4 jours : le montant s'élève à 4 € par journée.
- Pour un séjour d'une durée supérieure ou égale à 5 jours : le montant s'élève à 5 € par journée.

Il convient de procéder au versement des aides aux œuvres de vacances pour un montant de 2 103,00 € et des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 1 129,00 €.

Le montant global est donc de 3 232,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement aux écoles, associations ou organismes des aides aux œuvres de vacances de 2 103,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 1 129,00 €, selon les tableaux annexés à la présente et pour un montant global de 3 232,00 €,
- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 4**

**Abdelhak AGHZAF, Saloua EL AAZZOUI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 avril 2026

#### Délibération n° DEL 2026 0061

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

#### Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

#### Absent(e)s :

Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<b>Objet</b> :	Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) : convention de financement
----------------	--

Rapporteur : Marlène LASHERME

Vu les articles L 442-5 et suivants du Code de l'Éducation,

Conformément à la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 et à la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, la Ville verse une contribution aux écoles privées sous contrat d'association.

Le montant de cette contribution est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2026 : compte 6558 - Chapitre 65 - Sous fonction 213.

Une convention tripartite, signée avec la commune, l'OGEC et chaque école, définit :

- le montant de l'enveloppes financière pour l'année 2026,
- les modalités de versement pour l'année 2026.

Trois versements seront effectués au cours de l'année civile :

- 1er versement avant le 31 mars sur la base de l'ancien forfait et des effectifs constatés au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice budgétaire,
- 2ème versement avant le 30 juin sur la base du forfait actualisé et des effectifs constatés au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice budgétaire,
- 3ème versement avant le 30 octobre (reliquat restant à régler déduction faite des deux acomptes versés) sur la base des effectifs constatés au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice budgétaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026  
1 abstention - 1 contre

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- VALIDE l'enveloppe annuelle proposée pour 2026 selon les tableaux joints en annexe,
- VALIDE le projet de convention tripartite fixant les modalités financières pour l'année 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 25**

**Contre : 6**

**Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT, Naziha BOUACHMIR**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0062**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

**La séance a été levée à** : 22H00

Rédacteur : Isabelle GAFFET Commande Publique

<b><u>Objet</u></b> :	Rénovation de l'école Jeanne d'Arc : avenants au marché de travaux n°2024-018
-----------------------	---

**Rapporteur** : Jacky ROME

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°43 du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 autorisant la passation d'un marché de travaux alloti pour la rénovation de l'école Jeanne d'Arc,

VU le marché n°2024018-03 « démolition/gros-œuvre » passé avec l'entreprise ETPB ARNAUD, ZA La Plaine, 16 route de la Bargette, 43000 Polignac, pour un montant de 700 137,07 € HT,

VU le marché n°2024018-05 « menuiseries extérieures » passé avec l'entreprise GAUTHIER, Les Fangeas, 43370 Solignac-sur-Loire, pour un montant de 717 041,10 € HT,

VU le marché n°2024018-10 « carrelage/faïence » passé avec l'entreprise BOUDOUL CARRELAGE, 49 rue Étienne Boisson, 42000 Saint Étienne, pour un montant de 51 803,17 € HT,

VU les trois ordres de services relatifs aux marchés sus-désignés,

CONSIDÉRANT des modifications de prestations soit à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, soit en raison d'apparition de problématiques en cours d'exécution des travaux entraînant des plus et moins values,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article relatif au prix de l'acte d'engagement afin de prendre en compte l'incidence de ces modifications,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-03 « démolition/gros-œuvre » conclu avec l'entreprise ETPB ARNAUD, pour un montant de 21 657,19 € HT, portant le prix à 721 794,26 € HT, soit une augmentation de 3,09 % du montant initial du marché,
- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-05 « menuiseries extérieures » conclu avec l'entreprise GAUTHIER, pour un montant de 37 930,01 € HT, portant le prix à 754 971,00 € HT, soit une augmentation de 5,29 % du montant initial du marché,
- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-10 « carrelage/faïence » conclu avec l'entreprise BOUDOUL CARRELAGE, pour un montant de 3 413,68 € HT, portant le prix à 55 216,85 € HT, soit une augmentation de 6,59 % du montant initial du marché,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Caroline BARRE**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0063**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

**La séance a été levée à** : 22H00

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

<b><u>Objet</u></b> :	Formation des élus
-----------------------	--------------------

**Rapporteur** : Caroline BARRE

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales donne compétence au Conseil Municipal pour délibérer sur le droit à formation de ses membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à cet effet, dans les 3 mois suivant son renouvellement.

Selon l'article L1221-5 du CGCT, tout membre de l'organe délibérant de la collectivité peut suivre, au cours des six premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local.

Cette session comporte :

- un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux, qui inclut, pour les conseillers municipaux, le détail des attributions exercées par le maire au nom de l'État ;
- une présentation détaillée des principaux droits et obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux de la catégorie de collectivité concernée.

En outre, selon les dispositions à l'article L2123-12 du CGCT, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Les élus qui reçoivent délégation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire ou en matière d'urbanisme, de construction ou d'habitat sont encouragés à suivre une formation en la matière.

Les membres du Conseil qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation d'une durée de 24 jours pendant la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus (article L 2123-13 du CGCT).

Il est proposé de fixer le cadre suivant pour les orientations des formations :

- les collectivités territoriales et leur environnement (cadre juridique, finances, aménagement...),
- le statut de l' élu,
- les principes déontologiques,
- le développement des compétences,
- la communication,
- l'environnement numérique et l'intelligence artificielle,
- l'actualité juridique et institutionnelle,
- les politiques publiques.

En ce qui concerne le budget de la formation, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel des dépenses de la formation ne peut dépasser 20 % du même montant.

Les dépenses pour formation des élus sont prévues au chapitre 65 / article 65315 du budget de l'exercice en cours, à hauteur de 5 500 €.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils se cumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année. En revanche, ils ne peuvent être reportés après la fin de la mandature.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune devra être annexé chaque année au compte administratif et donner lieu à un débat sur la formation des membres du Conseil.

Enfin, il existe le Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE). Ce droit est financé par une cotisation obligatoire à la charge des élus locaux percevant une indemnité (mais tous les élus même non indemnisés peuvent bénéficier de formations) : 1 % du montant brut des indemnités. Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et des consignations (CDC). Seul l' élu indemnisé s'acquitte d'une cotisation mais le dispositif bénéficie à tous. Chaque élu a droit à 400 € par an, avec un plafond de 800 €.

Le DIFE vise à financer les formations :

- relatives à l'exercice du mandat, ces formations doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur
- contribuant à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Délibération n° DEL\_2026\_0063 du jeudi 23 avril 2026

1 contre

Le Conseil Municipal :

- VALIDE les orientations de formation proposées,
- FIXE le montant de crédits formation des élus à 5 500 €,
- AUTORISE l'inscription des crédits correspondants au chapitre 65/ article 65315, au budget 2026.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 32**

**Contre : 1**

**Naziha BOUACHMIR**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0064**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
27/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,  
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

<b><u>Objet</u></b> :	Compte Epargne Temps : ajustement de la provision
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville du Puy-en-Velay a instauré, au vu des dispositions réglementaires, le Compte Épargne Temps (CET) ainsi que les modalités de prise en charge.

Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon les modalités définies dans ladite délibération.

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par le remplacement d'un agent, le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur ou encore la monétisation de ces jours du CET et dans un objectif de prudence et d'image fidèle, il est

Délibération n° DEL\_2026\_0064 du jeudi 23 avril 2026

préconisé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir.

Par délibération du 13 mars 2025, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2025 le montant de la provision pour le compte épargne temps à hauteur de 189 584 € tous budgets confondus.

Cette provision est revue annuellement en fonction du nombre de jours épargnés et payés sur l'année passée. Elle peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du solde du nombre de jours épargnés.

Il est donc proposé d'ajuster sur 2026 la provision pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés au 31 janvier 2026 sur les comptes épargnes temps de l'ensemble du personnel.

Budget Ville	Nombre de jours monétisables en 2025	Montant de la provision 2025	Nombre de jours monétisables au 31 janvier 2026	Montant de la provision 2026	Ecart
	1644	189 584 €	2083	191 091 €	1 507 €

Il convient d'ajuster cette provision en ajoutant un montant de 1 507 € à la provision constituée.

La provision pour CET s'élèvera en 2026 au titre des jours épargnés au 31 janvier 2026 à 191 091 €, correspondant à 2 083 jours monétisables, valorisés sur une base statistique, en retenant le coût moyen journalier par catégorie homogène d'agents, notamment en termes de rémunération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'ajustement de la provision constituée au titre du compte épargne temps, pour un nouveau montant de provision à 191 091 €,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte correspondant.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 23 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
EXBRAYAT Jean-François,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril  
2026